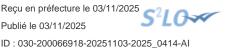


Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Recu en préfecture le 03/11/2025

Publié le 03/11/2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025

10414

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Pôle Éducation Enfance Jeunesse Coordination Petite Enfance Tél: 04.66.56.43.92

Réf: IDP/SG/2025.10.

Objet: Convention à titre onéreux pour l'intervention d'une psychologue clinicienne, Mme Laure VARIZAT, pour des séances d'analyse des pratiques professionnelles au sein des établissements petite enfance Les Péquelets à Thoiras, Les Petits Princes et Califourchon à Alès de la Communauté Alès Agglomération pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la délibération C2024 03 17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024 05 18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant l'obligation d'organiser des séances de travail portant sur l'analyse des pratiques professionnelles dans les établissements d'accueil de la Communauté Alès Agglomération, conformément au décret du 30 août 2021 qui modifie l'article R2324-37 du Code de la santé publique et demande aux établissements d'accueil du jeune enfant de mettre en place un dispositif d'analyse de la pratique pour son personnel,

Considérant l'intérêt de ces séances dont l'objectif est de proposer aux établissements petite enfance de la Communauté Alès Agglomération, un outil collectif permettant aux personnels chargés de l'encadrement des enfants, de développer une posture réflexive sur leur pratique professionnelle,

Considérant que cette prestation est proposée pour un montant horaire TTC de 80 € (quatre vingts euros toutes taxes comprises), déplacement compris,

Considérant que dans ce contexte, la proposition de Mme Laure VARIZAT constitue l'offre économiquement la plus avantageuse pour assurer ces interventions en qualité de psychologue clinicienne, sur les établissements d'accueil Les Péquelets à Thoiras, Les Petits Princes et Califourchon à Alès.

Considérant qu'au regard de la réponse favorable de Mme Laure VARIZAT à la réalisation de ces interventions en qualité de psychologue clinicienne pour les établissements petite enfance Les Péquelets à Thoiras, Les Petits Princes et Califourchon à Alès gérés par la Communauté Alès Agglomération, il convient de déterminer les conditions particulières d'exécution desdites prestations par voie de convention.

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le 03/11/2025

ID: 030-200066918-20251103-2025_0414-AI

ARTICLE 1:

Mme Laure VARIZAT, psychologue clinicienne domiciliée 79 chemin du Saladou – 30140 Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, est retenue au titre de la prestation relative à l'organisation de séances de travail portant sur l'analyse des pratiques professionnelles avec les personnels petite enfance des établissements d'accueil Les Péquelets à Thoiras, Les Petits Princes et Califourchon à Alès, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025.

Ladite prestation consiste en :

- 3 séances maximum sur l'établissement petite enfance Les Péquelets à Thoiras, sur la période retenue,
- 2 séances maximum sur l'établissement petite enfance Califourchon à Alès, sur la période retenue,
- 4 séances (2 groupes de personnels) maximum pour les Petits Princes sur la période retenue,
- séance d'une heure trente minutes chacune, dont les jours et horaires seront fixés en collaboration avec les responsables des établissements petite enfance et le service de coordination petite enfance.

Elle est proposée au tarif horaire de 80 € (frais de déplacement compris) soit 120 € par séance, ce qui représente pour les 3 établissements sur la durée de la convention un total maximum de 9 séances, soit 1 080 € (mille quatre-vingts euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2:

Les conditions particulières d'exécution de ladite prestation, portant interventions d'une psychologue clinicienne, pour les établissements petite enfance Les Péquelets à Thoiras, Les Petits Princes et Califourchon à Alès, seront précisées dans la convention.

Cette prestation fera l'objet d'une facturation globale présentée, par et au nom de Mme Laure VARIZAT, psychologue clinicienne, domiciliée 79 chemin du Saladou – 30140 Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, au mois de décembre 2025, en fonction du nombre de séances réellement organisées.

ARTICLE 3:

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

0 3 NOV. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr